

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET DU BUDGET COMMUNAL 2025
Budget commune et annexe assainissement

I. Le compte financier 2024 - Commune

	BP 2024	Réalisé 2024
Dépenses	983 037,66	845 015,85
Ch. - 011 Charges à caractère général	377 600,00	96 514,95
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	481 350,00	448 469,33
Ch. - 014 Atténuations de produits	1 000,00	315,00
Ch. - 022 Dépenses imprévues		
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	6 999,66	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 683,00	3 681,39
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	111 605,00	96 035,18
Ch. - 68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	800,00	-
Recette	983 037,66	1 047 232,21
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	135 504,93	135 504,93
Ch. - 013 Atténuations de charges	4 329,00	4 752,49
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	59 476,00	67 406,50
Ch. - 73 Impôts et taxes	578 316,73	590 211,62
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	150 411,00	176 057,24
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	53 000,00	73 299,43
Ch. - 77 Produits exceptionnels	2 000,00	
Investissement	1 062 680,02	801 086,45
Dépenses	531 340,01	402 994,15
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	54 995,99	54 995,99
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	12 934,00	12 929,92
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	2 150,00	2 147,58
Ch. - 13 Subventions d'investissement	11 777,00	11 777,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	500,00	
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	30 589,60	24 747,09
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	408 757,42	286 761,39
Ch. - 23 Immobilisations en cours	9 636,00	9 635,18
Recette	531 340,01	398 092,30
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	6 999,66	
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 683,00	3 681,39
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	12 934,00	12 929,92
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	218 548,27	256 552,24
Ch. - 13 Subventions d'investissement	208 675,08	107 268,16
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	80 500,00	
Ch. - 21 Immobilisations corporelles		17 660,59

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	531 340,01	847 532,73	1 378 872,74
	Recettes réalisées (1)	B	398 092,30	911 727,30	1 309 819,60
	Restes à réaliser	C	97 341,30	0,00	97 341,30
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	476 344,02	983 037,66	1 459 381,68
	Dépenses réalisées (1)	E	347 998,16	845 015,85	1 193 014,01
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	50 094,14	66 711,45	116 805,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-54 995,99	135 504,93	80 508,94
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-4 901,85	202 216,38	197 314,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	97 341,30	0,00	97 341,30
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	92 439,45	202 216,38	294 655,83

II. Personnels au 31/12/2024

Catégorie	Administratif		Technique		Médico-Sociale		Culturelle		TOTAL
	F	H	F	H	F	H	F	H	
A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B	1	0	0	0	0	0	0	0	1
C	1	0	2	4	2	0	1	0	10
TOTAL	2	0	2	4	2	0	1	0	11

Filières	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Administrative	2.00		2.00
Technique	4.00	2	6.00
Sociale	2.00		2.00
Culturelle	1.00		1.00
TOTAL	9.00	2	11.00

III. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 3 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases des propositions de la commission finances présenté le 5 décembre 2024. Il a été établi avec la volonté :

- ✓ De maîtriser les dépenses et recettes de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,

- ✓ de tenir compte de la baisse des recettes de fonctionnement au poste des taxes locales directes, suite à la réévaluation des bases du foncier bâti qui s'applique depuis 2020 (7.10% en 2023, 3.90% en 2024)
- ✓ de financer les programmes d'investissements prévus, de façon adaptée à nos ressources.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 089 161,84 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations,...

Les charges de personnels représentent 475 156 € des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 089 161,84 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement des communes sont constituées des aides de l'Etat dont la DGF (Dotation globale de fonctionnement) :

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation globale de fonctionnement	19 083 €	19 916 €	25 570 €	30 102	35 063

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*cantine, garderie, pêche,....*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

	Prévision 2025
Dépenses	1 089 161,84
Ch. - 011 Charges à caractère général	344 000,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	475 156,00
Ch. - 014 Atténuations de produits	500,00
Ch. - 022 Dépenses imprévues	
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	112 543,55
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 683,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	152 479,29
Ch. - 68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	800,00
Recette	1 089 161,84
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	220 153,84
Ch. - 013 Atténuations de charges	2 000,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	81 100,00
Ch. - 73 Impôts et taxes	586 259,00
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	148 649,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	51 000,00
Ch. - 77 Produits exceptionnels	

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- . Taxe d'habitation résidence secondaire : 9,08%
- . Taxe foncière sur le bâti : 41,83%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 29,90%

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Prévision 2025

Dépenses	478 943,53
Investissement	478 943,53
202202 Travaux Bâtiments	30 000,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	30 000,00
Art. - 21318 Autres bâtiments publics	30 000,00
202207-Aménag rte Houssaye	2 000,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	2 000,00
Art. - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des const	2 000,00
202209 Amenag paysager	3 000,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	3 000,00
Art. - 2121 Plantations arbres et arbustes	3 000,00
202212 - Aménag étang	77 500,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	77 500,00
Art. - 2128 Agencement et aménagement terrains	75 000,00
Art. - 2158 Autres installations matériel et outillage techniques	2 500,00
202214 Réserve incendie	8 036,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	8 036,00
Art. - 21568 Autres matériel et outillag d'incendie et de défense civile	8 036,00
202401-Travaux de voirie	55 300,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	2 300,00
Art. - 2031 Frais études	2 300,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	53 000,00
Art. - 2151 Réseaux de voirie	41 000,00
Art. - 2188 Autres immobilisations corporelles	12 000,00
202402 Cimetière	46 000,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	46 000,00
Art. - 21316 Equipements de cimetière	46 000,00
202501 - Foyer scolaire	60 000,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours	60 000,00
Art. - 2313 Constructions	60 000,00
OPFI	166 397,53
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	33 278,29
Art. - 203 (ordre) Frais d'études, recherches et développement	33 278,29
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	133 119,24
Art. - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	133 119,24
OPNI	30 710,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	30 710,00
Art. - 2128 Autres agencements et aménagements	2 500,00
Art. - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des const	4 000,00
Art. - 21578 Autre matériel et outillage de voirie	1 500,00
Art. - 2183 Matériel et matériel informatique	2 000,00
Art. - 2184 Mobilier	2 000,00
Art. - 2188 Autres immobilisations corporelles	18 710,00
Recette	478 943,53
Investissement	478 943,53
OPFI	33 278,29
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	33 278,29
Art. - 203 (ordre) Frais d'études, recherches et développement	33 278,29
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	128 217,39
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	128 217,39
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	112 543,55
Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation	112 543,55
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 683,00
Art. - 2804114(ordre) Voirie	1 561,00
Art. - 2804182(ordre) Batiments et installations	2 122,00

Accusé de réception en préfecture
041-214102378-20250403-D2025-15-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Service de l'Accueil Citoyen

Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	35 700,00
Art. - 10222 FCTVA	35 000,00
Art. - 10226 Taxe d'aménagement	700,00
Art. - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
Ch. - 13 Subventions d'investissement	165 521,30
Art. - 1323 Départements	88 833,00
Art. - 13251 GFP DE RATTACHEMENTS	25 847,00
Art. - 1328 Autres	11 500,00
Art. - 1345 Amendes de police	2 000,00
Art. - 13461 Dotation d'équipement des territoires ruraux	37 341,30

IV. Principaux ratios

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	858.72
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	767
3	Dépenses d'équipement brut / population	275.86
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	19.64
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48.84 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	111.9593 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35.97 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-11.96 %

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2024, de transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la Communauté de Communes Val de Cher Controis, au 1^{er} janvier 2025,

Conformément aux engagements pris lors du transfert de la compétence assainissement, le budget assainissement a été clôturé au 31 décembre 2024, il convient de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune,

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos sans y intégrer les restes à réaliser transférer à la communauté de communes Val de Cher Controis.

Le compte financier unique 2024 du budget assainissement, laisse apparaître les soldes et les résultats suivants :

Section de fonctionnement	Montants
Recettes de l'exercice (A)	21 375,11 €
Dépenses de l'exercice (B)	32 285,24 €
Résultat de l'exercice (A)-(B)	- 10 910,13 €
Excédent de fonctionnement reporté (c/002)	+ 28 847,59 €
Résultat de clôture 2024 (A+B+C)	+ 17 937,46 €
Section d'investissement	Montants
Recettes de l'exercice (A)	29 972,54 €
Dépenses de l'exercice (B)	182 560,86 €
Résultat de l'exercice (A)-(B)	- 152 588,32 €
Excédent de fonctionnement reporté (c/002)	285 707,56 €
Résultat de clôture 2024 (A+B+C)	133 119,24 €

Il est donc proposé de

- Transférer les résultats du compte financier unique constatés ci-dessus au budget principal de la commune
 - Section de fonctionnement (c/002) : + 17 937,46€
 - Section d'investissement (c/001) : +133 119,24 €

Fait à Sassay, le 3 avril 2025

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Maire de Sassay



Accusé de réception en préfecture
041-214402378-20250403-D2025-15-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de dépôt en préfecture : 08/04/2025